



**Plan de suivi des programmes
de bachelier et master
ingénieur civil architecte**

organisés par

la Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme (LOCI)

Décembre 2013

Table des matières

Commentaire général	3
Tableau de synthèse	4

Commentaire général

Introduction

L'évaluation qualité des programmes d'ingénieur civil architecte s'accomplit au travers des critères d'une formation universitaire de qualité émis par l'UCL : <https://www.uclouvain.be/349251.html>.

La production du rapport d'autoévaluation AEQES-Cti a favorisé la prise de conscience et l'affirmation des forces et des faiblesses liées aux engagements spécifiques des programmes. Cette démarche est particulièrement requise à l'heure où les formations d'architecte (suite à leur intégration à l'université en 2010) et d'ingénieur civil des constructions connaissent des évolutions importantes. Les positionnements respectifs, les différences et les complémentarités à soutenir doivent être intelligibles autant à l'extérieur qu'à l'intérieur des programmes.

Ce travail a été réalisé au travers des appareillages pédagogiques partagés (référentiel de compétence, acquis d'apprentissage) et dorénavant intégrés à la conduite des programmes.

Le plan de suivi confronte le plan d'action produit pour l'autoévaluation (chapitre 9) avec les analyses du comité des experts AEQES-Cti.

Les programmes 'ingénieur civil architecte' articulent les trois termes qui les nomment : les diplômés sont à la fois des ingénieurs, des citoyens responsables et des architectes. Cette triple ambition suppose une formation parmi les plus pluridisciplinaires proposées par l'université. Sa qualité repose sur l'équilibre des trois termes et des compétences transférables dont la formation vise l'acquisition. L'accomplissement des objectifs de formation - à travers la mise en œuvre d'un programme détaillé - suppose une attention permanente aux changements internes (règles d'organisation des programmes, modification des cours empruntés) et externes (décrets, modifications sociétales) à l'institution.

L'application des dernières mesures décrétales influencera l'organisation des programmes et la mise en œuvre de ce plan de suivi. L'impact et les coûts liés au nouveau décret ne sont pas mesurés ici.

Trois axes de développement ont été tracés en vue d'améliorer la qualité des programmes.

- **Axe 1 – Développement programme et qualité**

Cet axe rassemble les actions qui doivent mouvoir la roue de Deming (Plan – Do – Study – Adjust) à partir des bras de levier internes à l'enseignement (mouvement bottom up à partir des commissions de programme).

Il est subdivisé en quatre sous-axes qui connaissent eux-mêmes différentes actions :

- 1.1 les réformes de programme
- 1.2 les préparations des planifications futures
- 1.3 la consolidation d'une politique qualité cohérente et continue
- 1.4 l'organisation de l'administration

1.1

La réforme est en cours pour le Bac, elle a été amendée depuis la visite des experts. Le Master sera réformé durant l'année académique 2015-2016. La réforme des programmes rencontre une série de volontés du plan d'action du rapport d'auto-évaluation et du rapport des experts. Elle vise

notamment : une meilleure synergie avec le programme 'ingénieur civil des constructions' ; une gestion simplifiée des horaires ; la clarté des parcours étudiants possibles (réorientations plus aisées) ; une intensification accrue des interactions entre les activités ; une meilleure distribution de la charge de travail des étudiants ; une plus grande lisibilité des logiques constitutives de la formation (notamment à travers une nouvelle identification des cours) ce qui permet une communication plus forte et une acquisition plus consciente des apprentissages ; la partition clarifiée entre les activités obligatoires et les options ; une consolidation de la cohérence du master en cas de séjour de mobilité ; des points de rencontre explicites et réciproquement féconds entre enseignement et domaines de recherche à travers les séminaires de Master.

1.2

L'amélioration des programmes suppose des réponses argumentées aux questions suivantes :

- quels rapports les programmes doivent-ils entretenir avec le monde professionnel ?
- comment intégrer davantage les questions sociétales actuelles dans le programme (notamment le développement durable, les exclusions sociales, ...)?
- quelles articulations entre recherche et enseignement sont-elles les plus réciproquement fécondes ?
- quelle doit-être l'ambition internationale des programmes ?

Les questions du développement durable et du rapport à la profession sont d'ores et déjà intégrés dans les réflexions menées pour les réformes des programmes.

1.3

Les efforts de compréhension, d'affirmation et de remise en cause des programmes entrepris à partir des appareillages pédagogiques que sont le référentiel de compétences et les acquis d'apprentissage doivent être poursuivis pour atteindre une démarche qualité cohérente et continue.

A cette fin, il faudra :

- poursuivre la définition des acquis d'apprentissage à l'intérieur des cours en concordance avec les acquis d'apprentissage généraux.
- assurer une meilleure utilisation des référentiels de compétence et des acquis d'apprentissage entre enseignants et avec les étudiants
- développer une politique qualité spécifique et définir les moyens de son évaluation

1.4

La surcharge des enseignants et l'augmentation des demandes appellent à une meilleure organisation des tâches. Un cadastre doit être accompli et chaque tâche doit être rationalisée.

Des questions énoncées dans l'axe 1 trouveront des correspondances dans le développement institutionnel qui constitue le second axe stratégique.

• Axe 2 – Développement institutionnel

Cet axe rassemble les actions qui mobilisent un levier institutionnel (mouvement up bottom vers les commissions de programme). Pour les ingénieurs civils architectes de l'UCL, le bras de levier institutionnel est constitué par la nouvelle faculté LOCI. C'est à son échelle, et à travers ses

commissions transversales aux trois sites de la faculté, qu'une série de recommandations peuvent trouver les voies de leur rencontre. Cinq sous-axes sont tracés :

- 2.1 les synergies intra-facultaires et les offres d'enseignement
- 2.2 le développement de la recherche en architecture
- 2.3 le développement international de la faculté
- 2.4 la communication interne et externe vers les professionnels, les anciens et les futurs étudiants
- 2.5 le développement des moyens humains à travers la politique du personnel facultaire

2.1

La nouvelle faculté rassemble les disciplines qui conçoivent l'environnement édifié. Sa création est un pari pris, à long terme et malgré les difficultés liées à l'éloignement des sites, dans l'intérêt de l'enseignement et de la recherche en architecture. Elle doit entraîner un élargissement de l'offre d'enseignement pour tous les programmes (architecte, ingénieur civil architecte et urbaniste) et une augmentation des disponibilités à la recherche (quand bien même, le législateur en ouvrant cette mission nouvelle aux personnels des anciens instituts supérieurs d'architecture, ne l'a assorti d'aucun soutien financier). La coordination des programmes facultaires est réglée par le Bureau et stimulée par les commissions de programme.

2.2

La formation doit poursuivre son ambition de préparer à la recherche et de recevoir les fruits de celle-ci. Il faut voir certains enseignements comme des terrains de recherche (notamment les séminaires, les travaux de fin d'études). La circulation entre recherche et enseignement doit gagner en fluidité et en lisibilité.

Le développement de la recherche est soutenu au niveau de la faculté par la *Commission recherche*. Cette commission doit instruire dans l'année la question de l'articulation structurelle recherche-enseignement entre l'idée d'un institut de recherche distinct de la faculté et celle d'une faculté qui organise, de manière intégrée, l'enseignement et la recherche.

2.3

Avec la *Commission relations internationales*, la faculté s'est dotée d'un organe en charge de faciliter la promotion de ses programmes à l'étranger notamment par la constitution d'un réseau plus actif de partenariats d'échange.

A terme, ces partenariats pourraient déboucher sur de nouvelles offres de formation (type master international) et sur des opportunités avantageuses pour les parcours des chercheurs.

2.4

La communication mise en place pour expliquer les différences entre les formations à l'architecture a apporté une visibilité accrue de la formation d'ingénieur architecte. Les effectifs entrants ces deux dernières années sont plus importants. L'attractivité des programmes vaut aussi pour l'étranger et pour des changements d'université dans des parcours déjà avancés.

La *commission communication* œuvre à la publicité des programmes et au rapport avec les anciens et les professionnels.

2.5

Le comité des experts a pointé l'insuffisance des moyens humains et recommande une « augmentation des effectifs au-delà des propositions trop modestes contenues dans le rapport d'auto-évaluation ». Si une telle revendication peut être émise, la fréquence de telles demandes au sein de l'institution, le financement limité des universités et l'absence même de la question du financement dans les termes du nouveau décret Paysage, ne laissent guère entrevoir une issue favorable à cette question dans les cinq années à venir. L'augmentation des effectifs ne peut raisonnablement pas constituer un axe de développement stratégique. C'est dans l'horizon ouvert par la nouvelle faculté, et à travers le *groupe prospective personnel 2025*, qu'une politique du personnel cohérente devrait être construite.

• Axe 3 – Développement logistique

L'amélioration des moyens matériels à disposition des étudiants et des chercheurs, constitue le troisième axe de développement stratégique, l'axe logistique. Cet axe logistique porte sur des questions :

- 3.1 d'espaces et de matériel d'atelier de maquettes
- 3.2 d'espaces et de matériel d'atelier de projet
- 3.3 de moyens d'impression et d'archivage

3.1

Un nouvel espace, plus proche des ateliers de projet et avec accès élargi est dorénavant proposé aux étudiants. De nouvelles machines devront bientôt augmenter les capacités de réalisation de maquettes.

3.2.

L'augmentation de la population étudiante se fait à espace constant. Le matériel devient vétuste. De nouveaux espaces sont à rechercher. Un matériel plus opérationnel et qui tienne compte des modes de dessin manuel et informatique est à trouver et financer.

3.3

Les acquisitions d'une imprimante et d'un scanner grandes dimensions sont nécessaires pour soutenir la formation des étudiants et les moyens mis à disposition des chercheurs (le dessin et la cartographie sont un point de rencontre entre recherche et enseignement qui est spécifique à notre discipline). Ces machines augmenteront les moyens de production et d'archivage des travaux. Elles doivent permettre de soutenir la communication de l'exigence des travaux accomplis et par là même de l'attractivité du programme. L'augmentation des moyens propres de production est également une obligation 'sociale', le coût des impressions réalisées à l'extérieur devenant de plus en plus important et pénalisant les étudiants qui ne disposent pas de budgets à consacrer à des impressions répétées.

Conclusion

Le rapport des experts et la constitution du plan de suivi ont conduit à la mise en évidence de trois axes de développement stratégiques : un axe programme et qualité, un axe institutionnel et un axe

logistique. La cohérence d'ensemble et les moyens disponibles appellent à une bonne articulation entre ces axes.

Les différentes actions proposées dans ce plan de suivi sont placées sous la responsabilité de diverses personnes ou groupes de personnes :

- D : le doyen de la faculté
- VD : le vice-doyen du site de Louvain-la-Neuve
- DAF : la directrice administrative de la faculté
- B : le bureau de faculté
- C : le conseil de faculté
- CPB : la commission de programme bachelier
- CPM : la commission de programme master
- RCP : les responsables de commissions de programmes
- RQP : le responsable qualité programme
- APT : les académiques plein temps du programme
- GPP : un groupe prospective personnel constitué par le bureau de faculté
- SF : le secrétariat de la faculté
- SP : le secrétariat des programmes
- COMCOM : la commission communication de la faculté
- CRE : la commission recherche de la faculté
- CRI : la commission des relations internationales de la faculté

Lorsque plusieurs personnes ou groupes de personnes sont nécessaires, les signes + indiquent qu'elles travaillent ensemble, les virgules indiquent qu'elles se succèdent dans l'action.

Acronyme des documents utilisés :

- RAE : rapport d'auto-évaluation
- PAI : plan d'action initial dans le rapport d'auto-évaluation
- RFS : rapport final de synthèse
- AT : analyse transversale

Tableau de synthèse

N°	Recommandations-Forces	Description des actions	Degré de priorité	Responsable(s)	Degré de réalisation /Échéances	Résultats attendus	Conditions de réalisation
Axe 1 – Développement programme et qualité							
1.1	Réformes des programmes						
1.1.1	<p>[PAI, p. 172] <i>acquérir une plus grande maîtrise des contraintes horaires pesant sur l'organisation des programmes Ir architecte.</i></p> <p>[RFS, p. 36, Chapitre 9,§9.1] <i>remédier à l'excès de charge de travail des étudiants</i></p> <p>[RFS, p. 40, Point 1] <i>Le comité recommande par ailleurs de veiller à conserver une bonne synergie avec les ingénieurs civils des constructions.</i></p> <p>[RFS, p. 40, Point 1] <i>il serait opportun de clarifier les notions « d'options » et de « finalités spécialisées » qui figurent dans les documents que le comité a pu consulter.</i></p> <p>[RFS, p. 40, Point 2] <i>Les programmes sont minutieusement élaborés, ils sont constamment réactualisés en fonction des retours d'expérience. (...) Il y a, à l'évidence, une vie propre des programmes et de leur répartition respectant en toutes circonstances les</i></p>		***	CPB, B, C	Terminé /Novembre 2013	Les trois années de bachelier réformées à la rentrée académique 2014-2015	Mise en application du décret Paysage

N°	Recommandations-Forces	Description des actions	Degré de priorité	Responsable(s)	Degré de réalisation /Échéances	Résultats attendus	Conditions de réalisation
	<i>objectifs initiaux qui sont plus stables par nature.</i>						
1.1.2	Idem 1.1.1	Réforme du programme de Master	***	CPM, B, C	En cours /Novembre 2014	Les deux années de master réformées à la rentrée académique 2015-2016	Mise en application du décret Paysage
1.2	Préparation des planifications futures						
1.2.1	<p>[RFS, p. 30, Chapitre 6, Synthèse] <i>pas d'observatoire de l'emploi, des métiers et des carrières.</i></p> <p>[RFS, p. 40, Point 1] <i>le comité a perçu une certaine friilosité du corps académique vis-à-vis de la profession (peu de stages en cours de formation, approche insuffisante des situations réelles de chantier). Il est important de veiller à ne pas maintenir les étudiants dans une « bulle » qui les situent, par exemple, en dehors des estimations de coûts et de problèmes émergents comme ceux liés à la judiciarisation</i></p> <p>[RFS, p. 41, Point 3] <i>Le comité recommande toutefois : - d'envisager des stages en entreprise, bureau d'études, administration... dans le programme d'études ; - d'établir un meilleur dialogue</i></p>	<p>Relevé des relations existantes et analyse des relations potentielles avec le monde professionnel (dont la question des stages, des visites de chantier) et avec les anciens.</p> <p>Hiéarchisation des actions nouvelles à mener pour intensifier ces rapports.</p>	**	RCP + RQP	A planifier /Octobre 2014	Rapport et traitement des recommandations incidentes sur le programme	

Université catholique de Louvain
Plan de suivi des programmes de bachelier et master ingénieur civil architecte

N°	Recommandations-Forces	Description des actions	Degré de priorité	Responsable(s)	Degré de réalisation /Échéances	Résultats attendus	Conditions de réalisation
1.2.2	<p>avec le monde de l'entreprise, par exemple à partir de rencontres avec des anciens étudiants. Le comité a constaté un déficit à ce sujet lors de l'entretien avec le monde professionnel.</p> <p>[AT, p. 42, Partie 2, §2.3.3.4] Le comité recommande de mettre en place un processus ad hoc qui recueille formellement les avis des diplômés et assure leur traitement, ainsi que le suivi de leur mise en œuvre, mais aussi un retour aux associations de diplômés (recommandation 28).</p> <p>[AT, p. 43, Partie 2, §2.3.3.4] Le comité formule des lors la même recommandation pour les milieux de l'emploi que celle (recommandation précédente) concernant les diplômés (recommandation 29).</p>	<p>Analyse des programmes sous l'angle de la rencontre de questions sociétales contemporaines (notamment la place et la lisibilité des questions de développement durable). Hiérarchisation des actions</p>	**	RCP + RQP	A planifier /Avril 2015	Rapport et traitement des recommandations incidentes sur le programme	

N°	Recommandations-Forces	Description des actions	Degré de priorité	Responsable(s)	Degré de réalisation /Échéances	Résultats attendus	Conditions de réalisation
1.2.3	<p><i>technologie de la FWB apparaissent dans leur majorité sensibilisées aux enjeux environnementaux, mais les experts recommandent de mieux les expliciter dans les énoncés de programmes ou de cours évalués. (recommandation 4).</i></p> <p>[RFS, p. 40, Point 1] <i>l'articulation de l'enseignement avec différentes cellules de recherche (« Architecture et Climat », « CREAT – Centre de Recherche en Aménagement du Territoire ») a été constatée lors de la visite : les étudiants connaissent ces différentes cellules. Mais la « porosité » entre activités de recherche et activités pédagogiques est très difficile à estimer. Il y a certes une équipe « climat » menant des activités de recherche pertinentes, mais peu de membres de cette équipe sont fortement impliqués dans la pédagogie. A l'inverse certains enseignants ont des activités de recherche intéressantes pour la formation, mais la présentation de leur lieu d'exercice de recherche n'a pas été faite de façon explicite.</i></p>	<p>nouvelles à mener pour intégrer ce type de questions.</p> <p>Relevé des articulations existantes et potentielles entre recherche et enseignement (notamment au niveau des séminaires et des travaux de fin d'études). Recherche des modalités de lisibilité de ces articulations. Hiérarchisation des actions nouvelles à mener pour intensifier les articulations enseignement-recherche.</p>	**	RCP + RQP	A planifier /Octobre 2015	Rapport et traitement des recommandations incidentes sur le programme	
1.2.4	<p>[RFS, p. 41, Point 3] <i>Il faut toutefois veiller à conserver l'équilibre des promotions,</i></p>	Etablissement des ambitions et des priorités à	**	RCP + RQP	A planifier /Avril	Rapport et traitement des recommandations	

N°	Recommandations-Forces	Description des actions	Degré de priorité	Responsable(s)	Degré de réalisation /Échéances	Résultats attendus	Conditions de réalisation
1.3	La consolidation d'une politique qualité cohérente et continue						
1.3.1	<p>[AT, p. 38, Partie 2, §2.3.2] <i>Le comité recommande :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> · de poursuivre la démarche en décrivant de manière plus fine les acquis d'apprentissage des formations, voire les compétences selon la grille EUR-ACE ; de formuler le contenu des enseignements sous forme d'acquis d'apprentissage, en utilisant par exemple la taxonomie de Bloom ; · de relier les acquis d'apprentissage des unités d'enseignement à ceux des programmes ; · d'évaluer les aptitudes acquises par les étudiants à l'issue de leur formation selon la grille des acquis d'apprentissage (recommandation 20). 	<p>atteindre pour le développement international des programmes (notamment partenariats privilégiés à créer ou renforcer)</p>	***	CPM, B, C	En cours /Février 2014	Réécriture des cahiers de charge des activités d'enseignement	
1.3.2	[RFS, p. 16, 3.2] [...] les acquis d'apprentissage restent peu explicites dans	Meilleure utilisation des référentiels de compétence	***	RCP + RQP	Rentrée académique	Elaboration de vade-mecum à destination des	

N°	Recommandations-Forces	Description des actions	Degré de priorité	Responsable(s)	Degré de réalisation /Échéances	Résultats attendus	Conditions de réalisation
	<p>les enseignements, et peu d'enseignants y font référence dans leur façon de conduire leur enseignement [...]</p>	<p>et des acquis d'apprentissage, spécifiques aux programmes, entre enseignants et vers les étudiants</p>			<p>2014-2015</p>	<p>étudiants et des enseignants qui intègrent référentiel de compétence et acquis d'apprentissage</p>	
<p>1.3.3</p>	<p>Idem 1.3.1 + [RFS, p. 11, Chapitre 2, §2.2] les étudiants ne bénéficient pas d'un retour formel sur les évaluations. Ils n'ont que des bribes via les délégués et parfois un retour informel à l'initiative d'un enseignant ; [RFS, p. 18, Chapitre 3, §3.4] Pour le volet concernant la pertinence du système d'évaluation, le comité relève que les évaluations devraient couvrir tous les acquis d'apprentissage, y compris les compétences transverses. Comme la mise en œuvre des acquis d'apprentissage des programmes n'est pas aboutie, il en est de même pour l'évaluation de ces acquis. [AT, p. 41, Partie 2, §2.3.3.b] Le comité suggère que les évaluations de programmes soient conçues de manière à ce que les actions correctives puissent être définies et mises en œuvre (recommandation 25).</p>	<p>Développement de la politique qualité (notamment articulation des évaluations et des enquêtes auprès des étudiants avec les acquis d'apprentissage)</p>	<p>**</p>	<p>RQP</p>	<p>A planifier /Avril 2015</p>	<p>Elaboration d'un plan de développement de la politique qualité (qui intègre les questions d'évaluation, de feedbacks, ...) Ce plan doit être repris dans les vade-mecum à destination des enseignants.</p>	

N°	Recommandations-Forces	Description des actions	Degré de priorité	Responsable(s)	Degré de réalisation /Échéances	Résultats attendus	Conditions de réalisation
1.4	L'organisation de l'administration						
1.4.1	[PAI, p. 171] <i>procéder à une étude de la distribution des charges administratives à l'intérieur et au-delà de LOCI-LLN, pour répondre au problème de surcharge et pour clarifier les procédures administratives</i> [RFS, p. 40, Point 1] <i>Les moyens, tant humains que matériels, ne sont pas vraiment à la hauteur des ambitions de la formation, dont le succès actuel repose certainement sur un « surinvestissement » des enseignants.</i>	Etablissement d'un cadastre des missions de coordination du programme et de la répartition des tâches	**	APT	En cours /Octobre 2014	Cadastre complet des tâches	
1.4.2	Idem 1.4.1	Réflexion sur les moyens de diminuer le temps des tâches d'administration	**	D + DAF + AFT + SF + SP	A planifier /Avril 2015	Rapport et traitement des recommandations	
Axe 2 – Développement institutionnel							
2.1	[PAI, p. 171] <i>accomplir la coordination avec la formation architecte de LOCI à travers les réformes des programmes de cours</i>	Planification de nouvelles synergies inter-sites et de nouvelles offres mutuelles de programme	*	D, B	A planifier /Avril 2017	Rapport à constituer une fois que les réformes de programme en cours sont accomplies	
2.2	[PAI, p. 172] <i>soutenir la recherche dans les domaines spécifiques et prioritaires reliés à l'ingénierie architecturale</i>	Instruction et décision sur l'articulation structurelle de la recherche et de l'enseignement (institut de	***	CRE	Juin 2014	Rapport et décision facultaire	

N°	Recommandations-Forces	Description des actions	Degré de priorité	Responsable(s)	Degré de réalisation /Échéances	Résultats attendus	Conditions de réalisation
2.3	[AT, p. 51, Partie 2, §2.6.1.8] <i>Le comité préconise de formuler une politique internationale claire et lisible, s'accompagnant de la mise en place de structures responsables propres à chaque faculté. (recommandation 41)</i>	recherche distinct de la faculté ou faculté qui organise de manière intégrée l'enseignement et la recherche) Déclaration de politique générale et plan pour le développement de la dimension internationale de la faculté (notamment cadastre des relations existantes, mise sur pied d'une revue internationale, d'une publication annuelle des activités, identification de partenaires d'échange privilégiés,...)	**	CRI	Plan présenté au C en décembre 2013	Accomplissement des actions du plan de développement et rapport annuel	
2.4	[PAI, p. 172] <i>continuer à développer une stratégie de communication et en produire les éléments porteurs pour affirmer les spécificités et les intérêts de la formation Ir architecte de l'UCL et en FWB/CfB, et ainsi soutenir la reconnaissance internationale de LOCI</i> [RFS, p. 41, Point 2] <i>L'impression est toutefois que l'information/promotion –</i>	Déclaration de politique générale et plan pour le développement de la communication IN et OUT de la faculté et des rapports avec les anciens et les professionnels.	**	COMCOM	Plan présenté au C en juin 2013	Accomplissement des actions du plan de développement et rapport annuel	

N°	Recommandations-Forces	Description des actions	Degré de priorité	Responsable(s)	Degré de réalisation /Échéances	Résultats attendus	Conditions de réalisation
2.5	<p>publicité sur cette filière, notamment à l'international - pourrait être développée plus avant.</p> <p>[AT, p. 55, Partie 2, §2.8.1] Le comité recommande de mettre en place les instruments statistiques de suivi d'insertion professionnelle des diplômés qui, avec le référentiel métier, servira de matière pour l'observatoire métier de chaque spécialisation (recommandation 54).</p> <p>[RFS, p. 8, Chapitre 1, §1.4] Avec un potentiel assez limité d'enseignants, les académiques de LOCI-Louvain-la-Neuve doivent construire une offre de formation cohérente pour les programmes ingénieur civil architecte et contribuer à construire des programmes cohérents en architecture et ce, sur trois campus (Louvain-la-Neuve, Bruxelles et Tournai). (...) Il y a là une spécificité qui peut être une richesse, mais qui, vu la faiblesse des effectifs, posera longtemps un problème de visibilité. [RFS, p. 41, Résumé] une incitation des tutelles pour augmenter les moyens dévolus à la formation est indispensable :</p>	<p>Plan de développement de la politique du personnel en vue de l'augmentation du nombre d'académiques</p>	***	GPP	Terminé /Novembre 2013	Rapport remis au Vice-Recteur à la politique du personnel	Accord des autorités UCL et financement de l'enseignement universitaire

N°	Recommandations-Forces	Description des actions	Degré de priorité	Responsable(s)	Degré de réalisation /Échéances	Résultats attendus	Conditions de réalisation
	<i>le renouvellement des personnels académiques, et surtout l'augmentation des effectifs au-delà des propositions trop modestes contenues dans le rapport, est un impératif immédiat ;</i>						
Axe 3 – Développement logistique							
3.1	[RFS, p. 41, Point 4] <i>Les moyens modernes de réalisation des maquettes et les dispositifs de valorisation des études réalisées par des rendus de qualité font défaut et les étudiants doivent eux-mêmes pallier les manques.</i>	Ouverture d'un atelier maquette proche des ateliers et accessible en permanence	***	RCP	Terminé /Octobre 2013	Mise à disposition des étudiants en octobre 2013	
3.2	Idem 3.1	Réalisation d'une étude de marché pour l'acquisition de moyens d'impression et d'archivage (imprimante et scanner grandes dimensions)	**	VD + RCP	A planifier /Juin 2014	Rapport	
3.3	Idem 3.1	Plan pour la mobilisation de nouveaux espaces de travail et de matériel didactique (tables, chaises)	*	VD + RCP	En cours	Nouveaux espaces et nouveau matériel	Echéancier des investissements immobiliers de l'UCL

P.-G.
V. Wijk
V. Wijk

Prof. Bruno Delvaux
Recteur



Prof. Jean Stillemans
Doyen LOCI



Prof. Olivier Masson
Coordonnateur auto-évaluation Ing. civ. arch